

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JEAN-PAUL POISSON

Pour une statistique sociologique de la clientèle des notaires

Journal de la société statistique de Paris, tome 109 (1968), p. 220-228

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1968__109__220_0

© Société de statistique de Paris, 1968, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

POUR UNE STATISTIQUE SOCIOLOGIQUE DE LA CLIENTÈLE DES NOTAIRES

La majorité des études de sociologie statistique auxquelles nous nous sommes livrés depuis 1951 dans ce Journal (et notamment celles qui ont porté sur les régimes matrimoniaux, les successions, les sociétés de construction, les actes de vente, de prêt et de donation) ont été effectuées au moyen de l'analyse d'actes notariés. Ceux-ci ne nous intéressaient pas alors en tant que tels, mais comme un moyen plus accessible et plus riche de possibilités que d'autres de saisir certains aspects de la réalité sociale. Il nous est apparu cependant que, indépendamment de ces aspects, les actes notariés pouvaient nous renseigner de manière plus particulière sur la clientèle des notaires en tant que telle. Cette étude est loin de présenter un intérêt uniquement pour la profession notariale. La clientèle des notaires a été réputée, (pour ne pas remonter jusqu'à l'Ancien Régime) comme étant la classe possédante et, spécialement dans les grandes villes, la bourgeoisie terrienne et, partiellement, industrielle. En fait, à part quelques œuvres littéraires et historiques, à notations surtout impressionnistes, peu de travaux s'y sont intéressés. Il nous a donc semblé qu'il ne serait pas inutile d'envisager l'étude des actes notariés pour ce qu'ils peuvent avoir de révélateur sur les caractéristiques sociologiques de la clientèle des notaires prise en elle-même, et sur son évolution éventuelle à travers le temps.

A cet effet, nous avons examiné les actes notariés passés dans une Étude de notaire de taille moyenne du 8^e arrondissement de Paris, que nos travaux antérieurs nous avaient montrée comme bien représentative de la clientèle notariale dans cette ville, au cours de l'année 1966 et au cours de l'année 1936, soit 30 ans plus tôt; nous avons complété cet examen par celui d'une année antérieure à la Grande Guerre (nous pensions examiner l'année 1906, soit 30 ans avant 1936; des raisons de plus grande facilité d'accès d'archives nous ont amené à étudier en fait l'année 1909, ce que nous croyons être sans inconvénient en l'espèce).

Nous avons été amené à éliminer d'abord tous les actes n'ayant qu'un caractère purement formaliste nécessaires à préparer ou conclure d'autres actes juridiques, tels que procurations pour signer d'autres actes, dépôts de pièces de procédure ou d'exécution de formalités légales, etc; sans doute certains de ces actes n'auraient pas été sans intérêt pour une étude sociologique (par exemple la proportion des procurations données par les femmes à leurs maris pour l'administration de leurs biens et pour tel ou tel acte particulier par rapport aux procurations inverses, ainsi que celle des procurations données par des mandants de l'un et de l'autre sexe à des tiers, seraient d'utiles indicateurs des relations juridiques et économiques entre sexes dans le mariage et dans la société globale, surtout combinées avec l'examen des régimes matrimoniaux des mandants et en tenant compte de l'importance des affaires pour lesquelles elles étaient données), mais d'une part ce n'était pas l'objet de notre étude, d'autre part et surtout notre échantillon était beaucoup trop faible pour l'annexer valablement à celle-ci. L'examen de l'année 1909 a été d'ailleurs moins intéressant que celui des années 1936 et 1966, notamment en ce que les dates et lieux de naissance des parties étaient beaucoup plus rarement indiqués alors qu'aujourd'hui (on rappellera spécialement que les exigences de la publicité foncière se sont progressivement accrues, d'abord avant 1936 pour certaines transmissions à cause de mort, puis depuis le 1^{er} janvier 1956 pour toutes les transmissions portant sur des biens et droits immobiliers, et qu'actuellement les rensei-

gnements d'état civil complets doivent figurer sur tous les actes traduisant une mutation de biens immeubles). Nous allons donc examiner tout d'abord les données fournies par les actes des années 1936 et 1966.

Après l'élimination des actes formalistes dont il a été fait mention plus haut, il subsistait 219 actes en 1936 et 249 en 1966. Il est rappelé que certains actes contiennent des renseignements incomplets, donc ne peuvent être pris en compte dans tous les domaines et que, d'autre part, ils comprennent plus ou moins de contractants. En 1936, les âges des parties aux actes (actes de toute nature, c'est-à-dire en y comprenant les actes de succession) pouvaient être connus pour 100 hommes et 105 femmes. L'âge moyen des hommes s'élevait à 43 ans et 9 mois. L'âge moyen des femmes s'élevait à 42 ans. L'âge médian des hommes comme des femmes s'élevait à 43 ans. L'écart interquartile était de 14 ans (37 à 51 ans) pour les hommes et de 19 ans pour les femmes (32 à 51 ans). En 1966, les âges des parties aux actes de toute nature peuvent être connus pour 227 hommes et 206 femmes. L'âge moyen des hommes s'élève à 47 ans et 2 mois. L'âge moyen des femmes s'élève à 48 ans. L'âge médian des hommes est de 46 ans; celui des femmes est de 48 ans. L'écart interquartile est de 23 ans (36 à 59 ans) tant pour les hommes que pour les femmes. Pour améliorer la comparaison entre ces deux années et éliminer un biais éventuel dû au fait qu'en 1936 les actes de succession étaient proportionnellement plus nombreux et les adoptions se faisaient par acte notarié (soumis ensuite à homologation judiciaire) alors qu'en 1966 l'adoption est devenue un acte directement judiciaire, rendant donc beaucoup moins fréquente l'intervention du notaire dans cette circonstance, et qu'en 1936 dans des limites bien moins larges qu'actuellement les adoptions ne pouvaient généralement intervenir qu'à un âge minimum et après une certaine durée de mariage infécond, nous avons recalculé les chiffres moyens et médian de 1936 après élimination tant des actes autres que volontaires (c'est-à-dire en fait ceux nécessaires pour appréhender, donc de manière passive et involontaire, des successions recueillies) que des actes d'adoption ou faits en vue d'adoption (au nombre de 39, comme on le verra plus loin); l'âge moyen des hommes dont la date de naissance était indiquée (au nombre de 70) a été ramené à 42 ans et 5 mois, et celui des femmes (au nombre de 75) a été porté à 43 ans et 10 mois; l'âge médian, dans les mêmes actes, était de 41 ans pour les hommes et de 44 ans pour les femmes; l'écart interquartile était de 24 ans tant pour les hommes (de 28 à 52 ans) que pour les femmes (de 31 à 55 ans). Pour 1966, après élimination des mêmes actes (successoraux et à fin d'adoption), l'âge moyen des hommes dont la date de naissance est indiquée est de 47 ans, celui des femmes est de 47 ans et 3 mois; l'âge médian des hommes est de 47 ans et celui des femmes de 46 ans; l'écart interquartile est de 21 ans pour les hommes (36 à 57 ans); il est de 22 ans pour les femmes (35 à 57 ans).

Dans 66 cas en 1936 (après exclusion des actes faits en vue d'adoption, pour la raison susindiquée) et 137 en 1966, il était possible de connaître la durée de mariage des clients de l'Étude de notaire lors de la passation des actes. En 1936, la durée moyenne était de 17 ans et 6 mois, la durée médiane de 15 ans et l'écart interquartile de 17 ans (de 9 à 26 ans). En 1966, la durée moyenne est de 18 ans, la durée médiane de 17 ans et l'écart interquartile de 20 ans (de 7 à 27 ans).

En 1936 le nombre des hommes était de 199 et celui des femmes de 241; compte tenu du rôle des femmes moins important que celui des hommes dans les affaires, on aurait pu s'attendre à une forte majorité d'hommes; en fait, comme on avait pu le vérifier dans des travaux antérieurs, la différence apparaît due essentiellement, d'une part aux actes de succession, où la surmortalité masculine et l'âge au mariage moindre chez les épouses rendent les ayants droits du sexe féminin plus nombreuses que les époux survivants, d'autre part à

l'habitude prise par les prêteurs, vendeurs non payés comptant et autres cocontractants dans divers cas, de demander la signature solidaire de la conjointe de la personne s'obligeant envers eux pour améliorer sa solvabilité en cas de poursuites pour non exécution des engagements. En 1966, il y a 240 hommes et 227 femmes dans les actes examinés.

Les situations matrimoniales étaient les suivantes (par mesure de simplification, les personnes passant un contrat de mariage ont été considérées dans les deux tableaux suivants, de même que dans celui se rapportant à l'année 1909, comme déjà mariées, ce qu'elles allaient être dans les jours qui suivraient immédiatement) :

1936			%
Hommes mentionnés comme célibataires		9	4,50
— mariés		119	59,80
— divorcés		1	0,50
— veufs		14	7
Aucune indication		56	28,10
Femmes mentionnées comme célibataires		80	12,40
— mariées		133	55,20
— divorcées		15	6,20
— veuves		59	24,50
Aucune indication		4	1,70
1966			%
Hommes mentionnés comme célibataires		21	8,70
— mariés		190	79,20
— divorcés		4	1,70
— veufs		6	2,40
Aucune indication		19	8
Femmes mentionnées comme célibataires		20	8,80
— mariées		158	70
— divorcées		8	3,50
— veuves		34	15
Aucune indication		7	3,10

La répartition socio-professionnelle était la suivante :

1936	Hommes (192)		Femmes (233)	
		%		%
Sans activité professionnelle (indiqués « sans profession » ou « propriétaires »)	28	14,60	140	60,11
Retraités	4	2,10	Néant	0
Agriculteurs	6	3,10	Néant	0
Ingénieurs	20	10,40	Néant	0
Professions libérales	16	8,20	3	1,30
Fonctionnaires civils et militaires, employés et représentants de commerce	48	25	12	5,10
Ouvriers et employés de maison	13	6,80	5	2,10
Commerçants	29	15	2	0,80
Industriels et administrateurs de sociétés	22	11,50	1	0,40
Divers (étudiants, artistes)	4	2,10	1	0,40
Non indiqué	2	1	69	29,60
1966	Hommes (236)		Femmes (224)	
		%		%
Sans activité professionnelle (indiqués « sans profession » ou « propriétaires »)	9	3,80	96	38,40
Retraités	9	3,80	2	0,90
Agriculteurs	3	1,30	1	0,40
Ingénieurs	15	6,40	Néant	0
Professions libérales	17	7,20	2	0,90
Fonctionnaires civils et militaires, employés et représentants de commerce	69	29,20	47	21
Ouvriers et employés de maison	31	13,10	3	1,30
Commerçants	44	18,60	10	4,50
Industriels et administrateurs de sociétés	28	11,80	1	0,40
Divers (artiste lyrique)	Néant		1	0,40
Non indiqué	11	4,60	61	27,20

La répartition selon les origines géographiques était la suivante (en éliminant les actes de succession, susceptibles d'être perturbateurs, les défunts pouvant laisser des héritiers très dispersés en France et à l'étranger, non représentatifs de la clientèle de l'Étude de notaire parisienne) :

1° Sur la base des lieux de naissance (indiqués dans 187 cas pour 1936 et 381 cas pour 1966) :

	1936		1966	
		%		%
Agglomération parisienne	83	44,40	159	41,70
Province	84	44,90	168	44,10
Étranger (et hors métropole).	20	10,70	54	14,20

2° Sur la base des lieux de mariage (indiqués dans 69 cas pour 1936 et 128 cas pour 1966) :

	1936		1966	
		%		%
Agglomération parisienne	57	82,80	99	77,80
Province	11	16	21	16,40
Étranger (et hors métropole).	1	1,40	8	6,80

La répartition des actes les plus fréquents en 1936 (219 actes retenus) et 1966 (249 actes retenus), selon leur nature, était la suivante :

	1936		1966	
		%		%
1° Actes de succession	60	27,80	88	13,80
dont attestations notariées	Néant		18	7,20
2° Actes antésuccessoraux	10	4,60	18	7,20
Dont :				
Donations simultanées entre époux	7		18	7,20
Donations à descendants	2		Néant	
Testaments notariés	1		Néant	
3° Notoriétés en vue d'adoption et adoptions	39	17,80	2	0,80
4° Actes de sociétés (constitutions, modifications statutaires)	11	5	5	2
5° Actes de ventes immobilières	23	10,50	88	35,80
Dont ventes d'appartements et attributions par sociétés immobilières	Néant		64	28,10
Dont ventes d'appartements et attributions par sociétés immobilières	Néant		6	
6° Prêts (non compris ceux contenus dans les ventes)	13	6	32	12,80
7° Cessions de baux et ventes de fonds de commerce	3	1,30	2	0,80
8° Baux et modifications de baux	5	2,30	12	4,80
9° Contrats de mariage	15	6,90	9	3,60
Dont remariages	3	1,30	4	1,60
10° Mainlevées de sûretés réelles	12	5,50	23	9,30

Ces dix types d'actes représentaient, en 1936, les 88,20 % de l'ensemble des actes autres que formalistes et, en 1966, 90 % du même ensemble.

Les résultats qui précèdent appellent diverses observations :

La proportion des actes de ventes immobilières a augmenté de façon considérable de 1936 à 1966 (passant de 10 % environ à 35 % environ de l'ensemble des actes autres que formalistes), surtout du fait du développement des ventes d'appartements anciens et neufs et des actes d'attribution équivalents (nombre nul en 1936; représentant environ 28 % de l'ensemble des actes en 1966). En relation avec cette progression la proportion des prêts, pour une grande part destinés à l'acquisition d'appartements, double (passant de 6 % à près de 13 %); encore cela ne rend-il pas compte de la progression réelle que permettrait de connaître

l'examen des actes de vente, un certain nombre d'entre eux comprenant un prêt incorporé (paiement par subrogation); de même la progression des mainlevées, nécessaires pour l'obtention d'un nouveau prêt, semble liée à cette augmentation du pourcentage des actes de vente. Les actes en rapport avec l'activité industrielle et commerciale (sociétés, baux, cessions de baux et de fonds de commerce) restent peu nombreux, de même que les actes antésuccessoraux. Les actes aux fins d'adoption disparaissent pratiquement, comme expliqué plus haut. La proportion des actes successoraux diminue considérablement : de moitié, et même plus encore (de plus de 27 % à 6 %) si l'on tient compte du fait que les « attestations notariées après décès », obligatoires en 1966, n'étaient pas encore entrées dans la pratique courante notariale en 1936; cette diminution semble s'expliquer, d'une part en raison de l'augmentation du pourcentage des ventes et actes qu'elles entraînent dans leur ascension, d'autre part par le fait que, les droits de succession en ligne directe ayant été supprimés pour les fortunes modestes, un certain nombre d'héritiers qui venaient en 1936 chez le notaire essentiellement pour régler les successions sur le plan fiscal, maintenant que ce règlement n'est plus nécessaire, se dispensent de tout règlement même civil (un certificat obtenu chez le juge d'instance étant suffisant pour l'encaissement des petites sommes, telles que proratas de retraites et autres); mais il s'agit ici d'une simple hypothèse. Les dix types d'actes figurant dans le tableau qui précède représentent environ, tant en 1936 qu'en 1966, les 9/10 de l'ensemble des actes; ainsi l'ensemble de tous les autres actes qui peuvent être dressés par un notaire, dont la liste n'est pas limitée, ne représente pas plus de 1/10 du nombre total. La proportion des hommes célibataires, veufs et divorcés passant des actes notariés est toujours faible (surtout si l'on tient compte de ce que l'amélioration des précisions contenues dans les actes laisse à penser que la majorité des hommes pour lesquels aucune indication de situation matrimoniale ne figurait en 1936 devait en fait rentrer dans la catégorie des gens mariés). La proportion des femmes mariées intervenant dans les actes a augmenté au détriment de celle des célibataires, veuves et divorcées; cela semble en rapport avec l'augmentation des acquisitions d'appartements et des prêts concomitants, pour lesquels les créanciers exigent la signature conjointe de l'épouse de l'acquéreur-débiteur. L'âge des clients est relativement élevé, et semble même avoir une nette tendance à augmenter entre les deux dates. Quant à la répartition socio-professionnelle, on remarque que chez les hommes comme chez les femmes, le pourcentage des inactifs a diminué; la catégorie des « ouvriers et employés de maison » progresse (probablement toujours du fait d'une certaine « accession à la propriété »), tout en restant assez faiblement représentée (elle passe de 7 % environ à 13 %). Les origines géographiques montrent que la majorité des clients sont nés hors de la région parisienne, et que cette majorité s'est même légèrement accrue entre 1936 et 1966; mais il doit s'agir d'une immigration en général au stade des parents des contractants, lesquels ont accompagné étant encore enfants leurs parents dans l'agglomération parisienne; en effet, le relevé des lieux de mariage des clients montre qu'environ les 4/5 d'entre eux se sont mariés dans l'agglomération parisienne. Si les clients de 1966 étaient les enfants de ceux de 1936, la constance d'une proportion majoritaire de lieux de naissance hors de l'agglomération parisienne s'expliquerait mal; on doit donc supposer un renouvellement très important de la clientèle et une forte « infidélité » de sa part. Ceci est d'autant plus remarquable que nous avons choisi une Étude notariale établie depuis très longtemps dans le même arrondissement, ayant conservé les mêmes cadres entre les 2 dates (le titulaire de la Charge en 1966 en était le principal clerc en 1936 et le principal clerc en 1966 en était le sous-principal en 1936) ainsi que les mêmes méthodes de travail.

Si nous remontons maintenant à 1909, après avoir rappelé que l'enregistrement insuffisant des dates de naissance ne nous permettait pas l'étude des âges des clients, nous remar-

quons ce qui suit (le nombre d'actes étudiés étant, après élimination des actes purement formalistes, de 170) :

Répartition des actes les plus fréquents :

		%
1° Actes de succession	53	31,20
2° Actes antécessoraux	14	8,20
Dont :		
Donations entre époux (simultanées)	11	
Donations à descendants	Néant	
Testaments notariés	3	
3° Notoriétés en vue d'adoption et actes d'adoption	Néant	
4° Actes de sociétés (constitutions, modifications statutaires)	2	1,20
5° Actes de ventes immobilières	10	5,90
Dont ventes d'appartements	Néant	
6° Prêts (non compris ceux contenus dans les ventes)	11	6,40
7° Cessions de baux et ventes de fonds de commerce	4	2,40
8° Baux et modification de baux	11	6,40
9° Contrats de mariage	21	12,30
Dont remariages	5	
10° Mainlevées de sûretés réelles	10	5,90

On a gardé les mêmes catégories d'actes que pour 1936 et 1966; elles ne représentaient en 1909 que 80 % de l'ensemble des actes autres que purement formalistes, laissant ainsi plus de place à d'autres actes, souvent de notariat plus traditionaliste (actes de remploi du prix de vente de biens propres, par exemple). Même à l'intérieur des dix catégories étudiées, la répartition est nettement différente : le pourcentage des ventes est beaucoup plus faible, même par rapport à 1936; celui des actes traditionnels, tels ceux de succession, supérieur; le pourcentage d'actes traditionnels tels que les contrats de mariage décroît constamment de 1909 (12,30 %), à 1936 (6,90 %) et à 1966 (3,60 %).

Le nombre d'actes qui rendaient possible l'étude de la durée du mariage des clients au moment de la signature était de 45. La moyenne de durée était de 13 ans et 3 mois, la durée médiane de 11 ans, l'écart interquartile de 21 ans (de 3 à 24 ans). Ces chiffres sont inférieurs à ceux précédemment cités pour 1936 et 1966, mais trop isolés pour que nous puissions en tirer une conclusion valable.

Les situations matrimoniales étaient en 1909 les suivantes (pour 146 hommes et 154 femmes) :

		%	
Hommes mentionnés comme	célibataires	8	5,50
	— mariés	71	48,60
	— divorcés	1	0,70
	— veufs	10	6,80
	Aucune indication	56	38,30
Femmes mentionnées comme	célibataires	18	8,40
	— mariées	86	56
	— divorcées	5	3,20
	— veuves	48	27,90
	Aucune indication	7	4,50

Il n'y a donc pas de différences très considérables par rapport à 1936, surtout si nous supposons une répartition équivalente pour les hommes lorsqu'aucune indication de situation matrimoniale n'est portée.

La répartition socio-professionnelle était la suivante en 1909 :

	Hommes (139)		Femmes (143)	
		%		%
Sans activité professionnelle (indiqués « sans profession » ou « propriétaires »)	38	27,30	67	47
Retraités	1	0,70	Néant	0
Agriculteurs	2	1,40	Néant	0
Ingénieurs	4	2,90	Néant	0
Professions libérales	10	7,20	Néant	0
Fonctionnaires civils et militaires, employés et représentants de commerce	33	23,70	11	7,70
Ouvriers et employés de maison	16	11,50	13	9
Commerçants	23	16,50	1	0,70
Industriels et administrateurs de sociétés	7	5	2	1,40
Divers (étudiants, artistes)	2	1,40	Néant	0
Non indiqué	3	2,10	49	34,20

On remarquera notamment que le pourcentage d'hommes sans profession indiquée était encore très important (il tombe de 27,30 % en 1909 à 14,60 % en 1936 et 3,80 % en 1966) et que le pourcentage des « ouvriers et employés de maison » était assez élevé (11,50 % en 1909 contre 6,80 % en 1936 chez les hommes; 9 % en 1909 contre 2 % en 1936 chez les femmes), semble-t-il d'ailleurs plus à cause du nombre d'employés de maison alors en service à Paris que du nombre de véritables ouvriers parties aux actes. Compte tenu de la probabilité du non-exercice d'une profession par la grande majorité des femmes pour lesquelles aucune indication professionnelle ne figure, il semble que le pourcentage des femmes sans profession n'ait que peu diminué entre 1909 et 1936.

La répartition selon les origines géographiques (en éliminant, pour les mêmes raisons que plus haut, les actes de succession) était la suivante :

1° Sur la base des lieux de naissance (indiqués dans 35 cas) :

		%
Agglomération parisienne	15	42,90
Province	19	54,20
Étranger (et hors métropole)	1	3

2° Sur la base des lieux de mariage (indiqués dans 39 cas) :

		%
Agglomération parisienne	33	84,60
Province	6	15,40
Étranger (et hors métropole)	Néant	Néant

Cette répartition peut donner lieu aux mêmes remarques que celles faites plus haut.

Les études qui précèdent paraissent donc révéler, d'une part la modification relativement lente de certaines caractéristiques, notamment les situations matrimoniales des clients, les âges, certaines catégories socio-professionnelles, les origines géographiques, d'autre part une très rapide mutation dans la fréquence de certains types d'actes, en plus et en moins, et dans diverses données socio-professionnelles, ainsi qu'un grand renouvellement de clientèle. Certains de ces changements paraissent facilement pouvoir être déduits d'autres; mais pour beaucoup les corrélations restent encore obscures. Certains d'entre eux correspondent à des modifications de la loi (transformation du régime de l'adoption, par exemple), d'autres à des modifications économiques (développement des ventes d'appartements, notamment), à des changements dans les relations à l'intérieur de la famille (choix des régimes matrimoniaux), à des changements de structure démographique, etc., la plupart des phénomènes étant d'ailleurs en corrélation avec d'autres.

Il est évident qu'il serait théoriquement possible de procéder à une analyse beaucoup plus fine de la clientèle des notaires telle que la révèlent les actes notariés, ceux-ci comportant beaucoup plus de données que celles utilisées dans le présent travail; en fait la faiblesse des échantillons étudiés nous interdisait d'aller plus avant dans le détail. Il y aurait donc intérêt à grouper des Études de notaires de même nature pour y pousser plus loin un travail de ce genre. D'autre part, nous pensons avoir raison, compte tenu de notre expérience antérieure, de considérer l'Étude où nous avons procédé à l'enquête qui précède comme représentative de la clientèle « normale » des notaires parisiens; mais il est certain qu'un examen général de la clientèle des notaires, à côté d'un certain nombre de constantes dues au fait qu'elle est constituée pour l'essentiel de gens qui ont, peu ou prou, des « biens », révélerait des « sous-clientèles » d'une structure souvent assez différente puisqu'elles sont le miroir de groupes sociaux pour une part différents, selon qu'il s'agit d'une Étude moyenne de grande ville, d'une Étude de banlieue ouvrière, de petite ville, de campagne (et naturellement encore différentes selon la richesse de la région, la nature des spéculations foncières, l'origine coutumière ou de droit romain du pays, etc.), ou encore d'une des quelques Études de grandes villes spécialisées pour une grande part dans les transactions commerciales, le droit des sociétés commerciales ou celui des sociétés de construction; il existe une « typologie empirique » des Études de notaires, si nous pouvons ainsi dire, qu'il y aurait intérêt à vérifier et à rationaliser par des travaux de sociologie statistique auxquels le présent article ne vise qu'à servir d'introduction. Si de tels travaux ne seraient pas sans intérêt pour la profession notariale, en vue d'une meilleure connaissance de son public et des besoins de celui-ci, et pour ses autorités de tutelle, en vue d'une meilleure implantation des Études selon les nécessités des divers genres de clientèle, par exemple, ils présenteraient aussi et, selon nous, surtout un intérêt pour le progrès de la connaissance sociologique.

En effet, les quelques résultats préliminaires que nous avons pu énoncer ci-dessus suffisent à montrer que la clientèle des notaires, telle qu'elle se révèle dans les actes qu'ils établissent, en fait un véritable carrefour de données relatives à la sociologie du droit, de la famille, économique, urbaine, rurale, aux études marxistes comme structuralistes, ainsi qu'à d'autres sciences humaines telles que l'histoire (de la bourgeoisie par exemple), la géographie urbaine, la science économique ou la démographie. Son exploitation scientifique requiert, même du seul point de vue de la sociologie, des équipes interdisciplinaires, comprenant généralement, avec les sociologues, des statisticiens, des juristes de droit notarial, des économistes et des mathématiciens (ainsi que des consultants d'autres disciplines lorsqu'il y a lieu, tels qu'historiens, démographes, urbanistes). Du fait de sa richesse même, ce domaine, dès qu'on veut dépasser la statistique purement descriptive, et en raison du grand nombre de données appartenant à des domaines très divers, subissant de nombreuses variations dans le temps, en rapport les unes avec les autres, permettant l'expérimentation (notamment en excluant de l'étude tel ou tel type d'acte ou tel ou tel type de client) qui n'est que trop rarement possible dans les sciences humaines, présente à la fois de grosses difficultés et offre de grandes possibilités au mathématicien. C'est ainsi par exemple que, dans le travail qui précède, nous avons comptabilisé des célibataires, des employés de commerce, des emprunteurs, des acquéreurs, etc; or la situation de la clientèle notariale ne reste pas ainsi statique : par le contrat et l'acte de mariage, un célibataire ou veuf ou divorcé quitte sa catégorie pour celle des gens mariés; le garçon boucher, en passant un acte d'achat de fonds de commerce de boucherie, devient commerçant; la personne qui achète un appartement au moyen d'un emprunt se trouve à la fois dans une position d'acquéreur et de débiteur, et parfois en double liaison avec son vendeur si c'est lui qui accorde également un crédit, seul ou à titre de facilité complémentaire, etc. On

voit que l'étude de ces faits ressortit de la théorie des graphes. Ceux que nous avons signalé plus haut permettent sous de nombreux aspects l'établissement de matrices d'intercorrélations très éclairantes; l'analyse des informations sur la clientèle contenues dans les actes consiste à déterminer les relations d'implication et de dépendance entre elles qui relèvent de l'algèbre matricielle. La théorie de l'information peut être également mise à contribution, pour étudier la manière dont les données sont liées entre elles, de même que la notion d'entropie conditionnelle et l'analyse factorielle. Enfin, évidemment, dès que l'échantillon est suffisamment important pour permettre d'obtenir des sous-rubriques utilisables et d'affiner ainsi l'analyse, le détail devient tel que l'utilisation du calcul électronique s'impose.

Quoi qu'il en soit de l'actualisation de ces possibilités, il ne nous a pas paru inutile, en même temps que nos quelques résultats préliminaires, de les présenter aux lecteurs de ce Journal.

Jean-Paul Poisson